



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

*« Là où la défense n'a
plus la parole »*

2
0
1
2

Plan d'actions

Grâce au travail mené depuis sa création, sous l'impulsion de François Cantier, Président de l'association jusqu'en octobre 2011, et au dynamisme de ses membres, Avocats Sans Frontières France a acquis depuis de longues années maintenant la confiance des plus vulnérables qu'elle défend, mais aussi l'estime de toutes catégories de partenaires dans le domaine du renforcement de l'état de droit et de la promotion d'une justice équitable.

Acceptant la charge de Président en octobre 2011, je mesurais la responsabilité qui allait être la mienne de continuer à impulser notre engagement au service de nos valeurs. Grâce à l'implication de tous et à la confiance acquise, ASF France poursuit le développement de son action partout où la défense n'a plus la parole.

Nos axes majeurs d'intervention demeurent ceux de notre charte : l'accès au droit et à la justice pour les personnes vulnérables, la protection et l'exercice libre de la profession d'avocat au bénéfice des plus vulnérables, la défense d'urgence des défenseurs des droits de l'Homme et des personnes victimes d'injustices les plus graves, le renforcement des capacités et l'autonomisation des acteurs locaux de la justice.

L'année s'ouvre avec un nouveau projet en Tunisie, d'assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA). Ce projet traduit une forme d'aboutissement du soutien apporté à nos confrères tunisiens victimes de la répression sous l'ancien régime. Il permet aujourd'hui de contribuer à, travers le renforcement de la profession d'avocat dans ce pays, à la renaissance de l'état de droit.

Philippe Moriceau, Président d'Avocats Sans Frontières France.

Avocats Sans Frontières France - 8 rue du prieuré 31000 Toulouse - FRANCE

tel. : +33 (0)5 34 31 17 83 - fax. : +33 (0)5 34 31 17 84

info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org

Association Avocats Sans Frontières France
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations

N° SIRET : 420 273 203 00042 _ N° APE : 9499 Z

SOMMAIRE

AFRIQUE

NIGERIA

Lutte contre la Torture	p.4
Lutte contre la peine de mort	p.5

CAMEROUN

Dignité en détention	p.6
----------------------	-----

ASIE

LAOS

Formation des jeunes avocats	p.7
------------------------------	-----

CAMBODGE

Formation des jeunes avocats	p.8
Aide judiciaire	p.9
Défense des victimes des Khmers Rouges	p.10

MONDE

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS	p.11
--	------

RESEAU AVOCATS SANS FRONTIERES	p.12
--------------------------------	------

NOUVEAUX PROJETS

MALI

Respect des droits des personnes privées de liberté	p.13
---	------

TUNISIE

Renforcement des capacités institutionnelles de l'ISPA	p.14
--	------

LES FORMATIONS ASF FRANCE

Modules de formation	p.15
----------------------	------

Calendrier des formations 2012	p.16
--------------------------------	------

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

NIGERIA : Lutte contre la torture

ASF France mène des actions depuis 10 ans au Nigeria, suite à son intervention de soutien à la défense d'Amina Lawal, jeune femme condamnée à la lapidation par un tribunal charia pour avoir eu un enfant hors mariage.

Aujourd'hui :

- Malgré la signature en 2001 de la Convention des Nations Unies contre la Torture, la torture est utilisée communément lors des gardes à vues afin d'obtenir des aveux.
- L'accès au droit et à la justice est très difficile pour les personnes vulnérables.



PROMOTION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA TORTURE (PROCAT) : MARS 2009 – JUIN 2012

➔ Contribuer, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires nigériens et à l'information de la population, à la réduction des actes de torture et de mauvais traitements commis au cours de la procédure judiciaire.

Résultats en 2011 :

- 274 cas de détenus victimes de torture suivis
 - 16 cas de reconnaissance de violation des droits de l'Homme par les juridictions
 - 8 cas aboutissant à un droit à réparations
 - 47 cas de remises en liberté sous caution
 - 25 cas de remises en liberté définitive
- 188 acteurs judiciaires formés dans 4 Etats (Kaduna, Kano, Lagos, Plateau)
- 60 leaders communautaires et membres de la société civile ont été formés
- Sensibilisation de la population à la lutte contre la torture et à l'aide judiciaire

En 2012...

◊ **Poursuite du suivi des cas identifiés**, et identification de nouveaux cas ; mise en œuvre de procédures judiciaires contre les auteurs de torture afin d'obtenir leur condamnation.

◊ **Formation d'une centaine d'acteurs judiciaires supplémentaire** dans les Etats cibles du projet, et mise en place de nouvelles table-rondes réunissant les principaux acteurs judiciaires de chaque Etat afin d'échanger les bonnes pratiques.

◊ **Développement des actions de sensibilisation** : affichage, spots radios et ateliers de sensibilisation.



Participants à une formation - Kano, mars 2011

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne



Partenaires : Legal Aid Council of Nigeria, Nigerian Bar Association



NIGERIA : Lutte contre la peine de mort

Aujourd'hui :

- Entre 550 et 700 personnes seraient dans les couloirs de la mort dans l'attente de leur exécution.
- Malgré un moratoire de fait, de nombreuses personnes sont toujours condamnées à mort, et des exécutions clandestines auraient eu lieu.

RENFORCEMENT DU RÔLE DES AVOCATS DANS LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (SAVING LIVES : SALI) : JANVIER 2011–DÉCEMBRE 2013

➔ Réduire le nombre de personnes encourant la peine de mort, par le biais de l'engagement de la société civile, des acteurs judiciaires et politiques et en particulier des avocats, visant à améliorer la défense des prisonniers et leurs conditions de détention.

Activités du projet :

- ⇒ **Activités de sensibilisation** et ateliers sur la thématique de la peine de mort, du procès équitable et des conditions de détention destinés aux organisations de la société civile, aux acteurs politiques et judiciaires, ainsi qu'aux policiers et personnels pénitentiaires.
- ⇒ **Activités de formation** afin d'améliorer les capacités de 8 avocats-relais sur la thématique de la peine de mort, et leur permettre ainsi d'apporter une assistance judiciaire aux prisonniers condamnés à mort.
- ⇒ **Aide judiciaire gratuite** aux détenus encourant la peine de mort.
- ⇒ **Campagnes de communication** et de plaidoyer sur la peine de mort.

Résultats en 2011 :

- **Mission d'installation en mars** : recrutement de l'équipe locale du projet, dont 8 avocats-relais (1 par Etat cible).
- **Mission de formation des avocats-relais en juillet** : elle a rassemblé les avocats de la Nigerian Bar Association, partenaire au projet, les avocats relais opérant dans les Etats pour le compte du projet et le staf d'ASF France au bureau d'Abuja - thèmes abordés : la méthodologie du projet et l'argumentaire contre la peine de mort.

En 2012...

- ◇ **Conférence de lancement**
- ◇ **Actions de sensibilisation**
- ◇ **Ateliers** pratiques pour acteurs judiciaires
- ◇ **Assistance judiciaire** pour les personnes condamnées à mort ou encourant la peine de mort
- ◇ **Mise en place d'un site Internet dédié au projet**



Participants à la formation initiale - Abuja, juillet 2011

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne



Partenaires : National Human Rights Commission, Nigerian Bar Association, Access to Justice



CAMEROUN : Dignité en détention

Au sein d'un système judiciaire déjà en difficultés, par manque de moyens, de ressources humaines, de culture du respect des droits, ou encore du fait d'une corruption banalisée, le monde carcéral camerounais est dans une situation préoccupante.

Selon les chiffres fournis par l'Etat Camerounais au Comité de lutte contre la torture des Nations unies en mars 2010, il y aurait dans les prisons camerounaises, sur un total de 23 196 détenus, 14 265 prévenus en attente de jugement pour 8 931 condamnés.

Au-delà des prisons, le problème du respect de la dignité et des droits de la personne privée de liberté est révélé au quotidien par la situation préoccupante dans les commissariats où les gardés à vue se plaignent des traitements qu'ils subissent. L'urgence d'une intervention concerne donc tous les lieux de privation de liberté, afin d'informer les détenus de leurs droits, et de sensibiliser les professionnels au respect des droits fondamentaux des détenus, afin de garantir leur meilleur respect.



Villes cibles du projet :
Bamenda, Douala,
N'Gaoundéré et Yaoundé

DIGNITÉ EN DÉTENTION : PROMOTION DU RESPECT DES RÈGLES MINIMALES DE DROIT POUR LES PERSONNES DÉTENUES EN MILIEU CARCÉRAL CAMEROUNAIS – DÉC.2010-DÉC.2013

➔ Renforcer la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne privée de liberté

Résultats en 2011 :

- 195 détenus de la prison de New-Bell à Douala ont bénéficié d'une consultation juridique gratuite
- 15 cas ont été retenus pour bénéficier d'un suivi judiciaire par les avocats camerounais
- Sensibilisation des détenus à leurs droits par la distribution d'affiches et de flyers

En 2012...

- ⇒ Organiser des sessions de formation auprès des différents acteurs du monde carcéral : personnel pénitencier, officiers de police judiciaire, magistrats, avocats, greffes.
- ⇒ Organiser des actions d'information et de sensibilisation auprès des personnes détenues sur leurs droits et garanties.
- ⇒ Apporter aux personnes détenues une assistance judiciaire en assurant gratuitement leur défense et le suivi de leur dossier.



Cérémonie de lancement à Douala, le 14 mars 2011

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne



Partenaires : ASF Cameroun et le Barreau du Cameroun



LAOS : Formation des jeunes avocats

En dépit d'un plan d'action pour la réforme du système judiciaire pour la période 2006-2020, l'Etat laotien manque de moyens financiers et humains pour mener à bien cette réforme.

L'Association du Barreau du Laos est l'institution nationale en charge de la formation des avocats.

Dans l'optique de renforcer ses capacités, elle a souhaité développer des formations complémentaires (sur l'utilisation des instruments juridiques nationaux et internationaux protecteurs des droits de l'Homme et sur le droit à un procès équitable).

De même, elle envisage la mise en place de services juridiques de qualité au bénéfice de la population.



Signature de la convention de partenariat entre le Barreau du Laos et ASF France, le 8 avril 2010

ci-dessous : Formation sur « Le rôle de l'avocat » sept. 2011 à Vientiane



PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCATS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO - JANVIER 2010-DÉCEMBRE 2012

→ ASF France et l'Association du Barreau du Laos ont mis en place une collaboration touchant à des domaines divers tels que :

- * la formation initiale et continue des avocats
- * le partage d'expérience avec des acteurs étrangers
- * l'échange avec d'autres acteurs judiciaires
- * l'accès gratuit à la justice pour les plus vulnérables

Résultats en 2011 :

- 6 co-formateurs et 30 élèves avocats formés au rôle de l'avocat et aux instruments juridiques internationaux
- Contribution à la formation initiale des élèves avocats

En 2012 ...

- ⇒ Formation de formateurs
- ⇒ Formation sur « Le rôle de l'avocat »
- ⇒ Formation sur « l'utilisation en droit interne des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Laos »

Ce projet bénéficie du soutien financier de : la Commission Européenne, l'Agence Française de Développement et l'Organisation internationale de la Francophonie



Partenaires : Association du Barreau du Laos avec le soutien du Ministère de la Justice



CAMBODGE : Formation des jeunes avocats

C'est en 1998 que l'association du Barreau du Cambodge a sollicité le soutien d'ASF France dans le cadre de la reconstruction de l'Etat de Droit.

En effet, les quatre années du régime des Khmers Rouges ont décimé le pays et rendu exsangue le système judiciaire.

Le Barreau du Cambodge, nouvellement créé en 1995 devait faire face aux besoins immenses d'accès à la justice, à la formation de ses membres et à l'important défi du jugement des responsables du régime des Khmers rouges devant les Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens.



Formations des élèves avocats du CFPA- Phnom Penh
juin 2011

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX : FORMATION DES AVOCATS ET DES MAGISTRATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME, LES DROITS DE LA DÉFENSE, ET LE PROCÈS ÉQUITABLE - JANVIER 2009-JUIN 2012

- * *Renforcer les capacités des avocats et des magistrats à contribuer à une justice équitable.*
- * *Participer au développement du Centre de Formation Professionnelle des Avocats et de l'Ecole Royale de la Magistrature en leur permettant de renforcer leurs formations initiales et de disposer de formateurs locaux de qualité.*

Résultats en 2011 :

- 55 élèves magistrats formés à la « Pratique de la procédure pénale »
- 60 élèves avocats formés au « Rôle de l'Avocat » et aux « Instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme »
- 8 co formateurs préparés à mettre en place des formations

En 2012 ...

- ⇒ Formation de formateurs
- ⇒ Formation sur « Le rôle de l'avocat »
- ⇒ Formation sur « l'utilisation en droit interne des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cambodge »

Ce projet bénéficie du soutien financier de : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, l'Ambassade de France au Cambodge, la Région Midi-Pyrénées, le Barreau de Nantes et le Conseil Régional des Pays de la Loire

Partenaires : Barreau du Royaume du Cambodge, le Centre de Formation Professionnelle des Avocats et l'Ecole Royale de la Magistrature



CAMBODGE : Aide judiciaire

Afin de favoriser un meilleur accès à la justice, ASF France et le Barreau du Cambodge ont mené de 2006 à 2009, un programme d'aide judiciaire qui a permis l'installation d'avocats dans les 20 régions du pays, alors qu'ils étaient jusque là concentrés dans la capitale Phnom Penh.

Ce programme a été relancé en janvier 2010 pour une période de 2 ans : 22 avocats délivrent une assistance judiciaire gratuite auprès des personnes les plus vulnérables dans les provinces du Cambodge, assurant ainsi à la population cambodgienne la possibilité de voir ses droits défendus devant un tribunal.



Visite d'un bénévole d'ASF France à un avocat de l'Aide Judiciaire, dans son cabinet - oct. 2011

PROGRAMME D'ACCÈS À LA JUSTICE : AIDE JURIDICTIONNELLE POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES - JANV.2010-JUIN 2012

- * Participer à la promotion d'une justice équitable et au rétablissement de l'Etat de Droit
- * Renforcer la profession d'avocat et diffuser les règles et principes protecteurs des droits de l'Homme aux populations vulnérables du Cambodge
- * Favoriser l'accès au droit des populations vulnérables sur l'ensemble du territoire cambodgien en leur fournissant une assistance judiciaire gratuite

Résultats en 2011 :

- 22 avocats cambodgiens présents sur l'ensemble du pays délivrent une assistance judiciaire gratuite de qualité aux personnes les plus vulnérables
- 1200 nouveaux dossiers suivis (dont 972 dossiers pénaux)

En 2012 ...

- ⇒ Les avocats du programme bénéficieront d'une formation sur « Les difficultés de mise en œuvre du Nouveau Code Pénal et du Nouveau Code de Procédure Pénale et la responsabilité civile et pénale de l'exercice de la profession »
- ⇒ Un colloque sur la même thématique que celle évoquée lors de la formation réunira différents acteurs judiciaires (présidents de tribunaux, magistrats, procureurs, greffiers, avocats...)
- ⇒ Poursuite de l'aide judiciaire au profit des personnes les plus vulnérables dans toutes les provinces du Cambodge.

Pour l'année 2012, le programme bénéficie d'un nouveau soutien, celui du bureau aux droits de l'Homme du Haut Commissariat des Nations unies.

Ce projet bénéficie du soutien financier de : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, l'Agence Française de Développement, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme, la Région Midi-Pyrénées, le Barreau de Corrèze et le Conseil Régional du Limousin

Partenaires : Association du Barreau du Cambodge



CAMBODGE : Défense des victimes des Khmers Rouges

Pour faire face aux besoins d'aide judiciaire des victimes des Khmers Rouges, ASF France, en collaboration avec l'association du Barreau du Cambodge, a mis en place un bureau d'appui à la défense des parties civiles.

Une équipe d'avocats cambodgiens et internationaux a été constituée afin **d'assurer la défense des parties civiles devant les Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens.**

28 parties civiles représentées par ASF France sur 90 devant le procès n°1, procès de Duch, ancien Directeur du Centre de détention et de torture S 21, ayant entraîné la mort de plus de 12 000 personnes.

1146 parties civiles représentées par ASF France sur 3867 dans le cadre du procès n°2, celui de quatre anciens hauts responsables encore en vie (Khieu Samphan, Nuon Chea, Ieng Sary, et Ieng Thirith).

L'équipe, intervenant à titre bénévole, travaille aux côtés d'autres groupes d'avocats cambodgiens et internationaux afin de faire entendre la voix des victimes, qui, pour la première fois devant un tribunal pénal international, ont la possibilité de se faire représenter au procès en tant que partie civile.



Rencontre avec les victimes



Prestation de serment d'avocat d'ASF France

DÉFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES CRÉÉES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS - MAI 2008-AVRIL 2013

Résultats en 2011 :

- 28 parties civiles assistées d'avocats cambodgiens et internationaux d'ASF France devant les CETC
- Première décision de reconnaissance de culpabilité et de condamnation de Duch (procès n°1)
- Préparation des dossiers des victimes dans le procès n°2

En 2012 ...

⇒ Défense des parties civiles dans le cadre du procès en appel de Duch

⇒ Défense de 1146 parties civiles dans le cadre du procès n°2 :

- ◇ Suivi des dossiers de constitution des parties civiles.
- ◇ Information des victimes sur le déroulement des procès : l'équipe d'ASF France rencontre les victimes afin de les informer sur le déroulement du procès, d'échanger sur les enjeux du procès.
- ◇ Préparation aux audiences des parties civiles et des témoins.
- ◇ Participation des avocats aux audiences, plaidoiries.

Ce projet bénéficie du soutien financier de : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, l'Agence Française de Développement, l'Ambassade de France au Cambodge, le Cabinet du Premier Ministre français et le Conseil National des Barreaux

Partenaires : Association du Barreau du Cambodge



10



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Créé à l'initiative d'Avocats Sans Frontières France, l'Observatoire International des Avocats a commencé ses activités en octobre 2008, en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense.

DEPUIS 2008 :

- * 42 cas d'avocats menacés suivis à travers le monde
- * 16 missions de défense d'urgence de protection et d'assistance d'avocats menacés
- * 45.000 euros d'aide matérielle et financière

www.observatoire-avocats.org

EN 2011 :

21 alertes

Avocats tunisiens, Alba Cruz (Mexique), Avocats chinois, Avocats biélorusses, Avocats géorgiens, Cu Huy Ha Vu (Vietnam), Mohammed Al-Tajer (Bahreïn), Bâtonnier Isidore Ruyfikiri (Burundi), Avocats burundais, Shahanur Islam, (Bangladesh), Huynh Van Dong, (Vietnam), Ramin Papidze, (Géorgie), Bâtonnier Symphorien Balemby (République Centrafricaine), Avocats syriens, Elchin Namazov (Azerbaïdjan), Abdolfattah Soltani (Iran), Gao Zhisheng (Chine), Zeynep Ceren Boztoprak et Filiz Kalayci (Turquie)

7 Missions

en Tunisie, en Colombie, 2 en Géorgie, en Turquie, en République Démocratique du Congo et Azerbaïdjan

Aides matérielles directes

Plusieurs avocats ont bénéficié de l'aide matérielle et financière de l'Observatoire



Filiz Kalayci
Turquie



Abdolfattah Soltani
Iran



Elchin Namazov
Azerbaïdjan



Ramin Papidze



Bâtonnier Ruyfikiri
Burundi



Huynh Van Dong

En 2012 : poursuite du travail de suivi de cas et des actions de défense d'urgence en faveur des avocats menacés

Le soutien financier de l'Union Européenne s'est achevé en décembre 2011. Avocats Sans Frontières France assure le suivi de l'Observatoire. De nouveaux moyens sont recherchés pour la poursuite efficace du travail de l'Observatoire.

De 2008 à 2011, ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne



Ce projet a été mené en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense.



RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES



ASF
NETWORK

www.asf-network.org

Crée en 2009, avec le soutien de la Fondation Clifford Chance, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

AUJOURD'HUI :

- * **16 associations nationales**
- * **Des outils de renforcement créés (formation, gestion de projets, partage de pratiques, outils de communication partagés : site Internet)**
- * **Plusieurs missions de défense d'urgence au bénéfice de défenseurs des droits de l'homme et des plus vulnérables (Cameroun, Iran, Mauritanie, Malawi, République Démocratique du Congo, Togo et Libye)**



Sakineh M. Ashtiani
- Iran -

Demande de recours en grâce auprès des autorités iraniennes contre la décision inique de condamnation à mort



Floribert Chebeya et Fidèle Bazana
- RDC -

Assassinés

Le Réseau assure la défense des familles au côté du collectif créé en République Démocratique du Congo



Max Savi Carmel
- Togo -

Rédacteur en chef de Tribune d'Afrique inquiété à cause de la parution d'un article - Le Réseau assure sa défense et celle du journal avec le soutien de Reporters Sans Frontières



Victimes du régime du colonel Kadhafi
- Libye -

A la demande des familles de victimes, le Réseau assure le recueil de leurs témoignages en vue de la préparation de la représentation en justice

EN 2012, Le Réseau ASF se renforce et multiplie ses actions...

- **Suivi des dossiers en cours** (Floribert Chebeya, Tribune d'Afrique, victimes en Libye).
- **De nouvelles missions de défense d'urgence** d'avocats, de défenseurs des droits de l'Homme et de citoyens.
- Renforcement de la coopération interne : partage d'outils de gestion d'association, de montage et de gestion de projet et formation des membres.
- **Soutien à des microprojets** dans le cadre des premières activités menées par les nouvelles ASF.
- **3ème conférence internationale à Londres** sur le thème « l'internationalisation de la protection des droits humains et de leurs défenseurs : l'action du Réseau Avocats Sans Frontières au service des plus vulnérables »

ASF membres du Réseau : Brésil, Cameroun, Colombie, Congo, France, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suède, Suisse et Togo

Avec le soutien de Clifford Chance

C L I F F O R D
C H A N C E

MALI : Respect des droits des personnes privées de liberté



Lieux de la mise en place de l'action d'ASF France au Mali : Bamako, Kati et Kayes

En dépit d'une loi du 24 août 2001 portant création de l'aide judiciaire, **aucun système effectif d'aide judiciaire n'existe dans le pays.**

Le système judiciaire malien rencontre d'importantes difficultés qui contribuent à la violation des droits des personnes détenues.

- * Centres de détention surpeuplés
- * Grande majorité de détenus en attente de procès
- * Difficulté d'accès par les détenus aux avocats et aux dossiers judiciaires
- * Personnel judiciaire insuffisamment formé aux différentes règles relatives à la procédure pénale et aux garanties minimales pour les personnes privées de liberté

PROMOTION DU RESPECT DES DROITS DES DÉTENUS - BAMAKO, KATI ET KAYES 2012-2014

Cette action prend la suite d'un premier projet de même nature menée dans les villes de Ségou, Sikasso, et Koulikoro.

Accroître la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne détenue au sein du monde carcéral malien

Résultats attendus :

- Les détenus des prisons de Bamako, Kati et Kayes bénéficient de consultations juridiques gratuites.
- Environ 500 acteurs judiciaires intervenant en milieu carcéral sont formés aux règles minimales garantissant les droits des personnes privées de liberté.
- Un dialogue est entamé entre les responsables des corps judiciaires et des résolutions sont prises pour l'amélioration des conditions de détention et le respect des garanties prévues tout au long de la procédure pénale.

Activités :

- ⇒ Apporter aux personnes détenues une assistance par le biais de consultations juridiques
- ⇒ Engager des démarches administratives pour les cas les plus urgents
- ⇒ Organiser des formations à l'intention des acteurs du monde carcéral
- ⇒ Organiser des tables-rondes à l'intention des acteurs du monde carcéral



Partenaire du projet : ASF Mali



TUNISIE : Renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA)

Avocats Sans Frontières France, en consortium avec ERAGE (Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est), HEDAC (Haute Ecole des Avocats Conseil) et SOGES S.p.A. (Entreprise italienne dans l'assistance technique aux acteurs publics et privés), a obtenu un marché de la Commission Européenne visant à fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA) en Tunisie.

Cette action se situant dans le cadre de l'amélioration du système judiciaire, la consolidation de l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme, vise à proposer une nouvelle organisation de l'ISPA répondant au contexte actuel de transition démocratique et de passage vers un état de droit ainsi qu'à consolider son dispositif de formation.



Les principaux résultats attendus sont :

1. Proposer une organisation administrative et financière de l'ISPA (meilleure gestion, et indépendance pédagogique)
2. Mettre en place un dispositif de sélection des formateurs et de formation de formateur (nouveaux outils et supports pédagogiques, actions de formation)
3. Procéder à une révision complète du programme de formation initiale (en orientant davantage la formation vers la pratique)
4. Élaborer un plan d'action visant le développement de la formation continue des avocats (analyse des besoins, formulation de propositions, élaboration d'un plan d'action)
5. Favoriser les axes de coopération internationale de l'ISPA avec d'autres instituts de formation des avocats (échange de bonnes pratiques, stages à l'étranger)

Marché entièrement financé par l'Union Européenne, Délégation à Tunis, à travers l'Unité de Gestion de Projet - UGP



Consortium :

ASF France, ERAGE, HEDAC, SOGES



LES FORMATIONS D'ASF FRANCE :

*un outil au service du renforcement et de l'autonomisation
des praticiens du droit et de la justice*

Outre son statut d'organisme de solidarité internationale, ASF France est reconnue comme organisme de formation. Elle forme et prépare ses adhérents à l'intervention dans le cadre de ses projets à l'étranger. Ces formations sont ouvertes aux praticiens du droit et de la justice du monde entier.



La formation est un outil privilégié pour le renforcement et l'autonomisation des acteurs locaux du droit et de la justice.

Les formations sont ouvertes à tous les professionnels du monde juridique et judiciaire qui souhaitent s'imprégner des réalités du droit et de la justice au plan international.

Ces formations sont dispensées par des professionnels aguerris, spécialisés en ingénierie pédagogique, et des praticiens du droit devant des instances et juridictions internationales.

Elles font appel à des méthodes pédagogiques adaptées à la formation des adultes en les rendant acteurs de leur apprentissage (mixage, mise en situation, jeux de rôles, cas pratiques, ...)

Les formations d'Avocats Sans Frontières France sont agréées par le Conseil National des Barreaux (en France) et peuvent être financées pour les avocats exerçant en France par le FIFPL et comptabilisées au titre de la formation continue des avocats.



*Photos prises lors de sessions de formation
tenues en France en 2011*

Modules de formation 2012

- ◆ Formation de Formateurs :
 - Niveau 1 : Fondamentaux
 - Niveau 2 : Renforcement
- ◆ L'intervention d'urgence
- ◆ La Défense pénale internationale
- ◆ Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme
- ◆ Violations des droits de l'Homme : quels outils juridiques internationaux pour l'avocat ?

Informations supplémentaires : formations@avocatssansfrontieres-france.org

----- Voir le calendrier des formations sur la page suivante ----->



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

Calendrier des Formations 2012

• Formation de formateurs

⇒ **niveau 2 : Renforcement**

1-2-3 mars à Toulouse

⇒ **niveau 1 : Fondamentaux**

session 1: 16-17-18-19 mai à Sommières
session 2 : 26-27-28-29 sept. à Paris

• L'intervention d'urgence

22-23 juin à Paris

• La défense pénale internationale

3-4-5-6 octobre à Paris

• Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme

8-9-10 novembre à Toulouse

• Violations des droits de l'Homme : quels outils juridiques internationaux pour l'avocat ?

15-16-17 novembre à Paris

janvier	février	mars	avril
l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

mai	juin	juillet	août
l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

septembre	octobre	novembre	décembre
l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Renseignements et inscription : formations@avocatsansfrontieres-france.org
tel. +33 (0)5.34.31.17.83 - fax. +33 (0)5.34.31.17.84